

## AVIGNON Un Forum santé tourné vers les jeunes à l'hôpital

A la suite du partenariat avec l'Education nationale réalisé en 2013, le Forum Santé qui se déroule aujourd'hui au Centre hospitalier d'Avignon, est centré sur la prévention chez les adolescents. Les conférences aborderont les sujets tels que l'addiction (drogues, alcools) et la sexualité (contraception et prévention MST), l'éthique et les nouvelles technologies ainsi que l'obésité.

À cette occasion, une boîte à questions sera mise en place afin de permettre aux jeunes de poser des questions et de se renseigner de manière anonyme.

Au cours de la journée, de nombreux dépistages seront proposés gratuitement aux visiteurs (VIH, hypertension, déficiences auditives et visuelles, diabète etc...) ainsi que des tests de condition physique. Vous pourrez aussi participer à de multiples ateliers afin d'apprendre les gestes de premiers secours, ou trouver des solutions pour le sevrage tabagique.

Avec ses 67 stands d'informations et accompagnés de 56 partenaires associatifs et institutionnels de la région, l'équipe Forum Santé du centre hospitalier avignonnais pourra répondre à toutes les questions des visiteurs autour des 41 thèmes de santé publique abordés.

T.B.

Forum santé, aujourd'hui, de 9 à 16h, au centre hospitalier Henri-Duffaut, d'Avignon.

# Le Service d'Investigation Educative inaugure ses nouveaux locaux

**AVIGNON** Cette structure pour la protection des personnes est désormais installée rue Ninon-Vallin

Plus spacieux, plus fonctionnels, plus proches aussi du tribunal et de ses magistrats avec lesquels le service travaille toute l'année... Au n°1 de la rue Ninon-Vallin, au cœur de la résidence Saint-Miguel, à Avignon, voilà donc les nouveaux locaux du Service d'Investigation Éducative (SIE) et ceux du Suivi Socio-Judiciaire (SJJ). Ces deux services relevant de l'Association Départementale du Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA), installés jusqu'en 2015 avenue Saint-Ruf, sont méconnus du grand public mais abattent un travail colossal. Au quotidien, ils contribuent à la protection des personnes mineures et adultes, en lien avec des professionnels du milieu social et éducatif, et travaillent étroitement avec le ministère de la Justice, notamment les magistrats du parquet des mineurs, les juges pour enfants, les juges d'instructions.

### Dans l'intérêt des enfants de 0 à 18 ans

Installé depuis un peu moins d'un an dans ces nouveaux locaux, le SIE a inauguré les lieux mardi dernier. Autour de travailleurs sociaux -- des éducateurs, une psychologue, des secrétaires, Bruno Bar, le chef de service du SIE, qui œuvre dans le secteur social et éducatif de-



L'équipe du Service d'Investigation Educative a rejoint ses nouveaux locaux au printemps de l'année dernière. Les lieux ont été inaugurés mardi dernier en présence de tous ses partenaires. / PHOTO J. REY

puis trente ans par "goût et envie", a salué le travail de son équipe. Tout au long de l'année, le SIE, mandaté par la Justice, agit dans l'intérêt des mineurs de 0 à 18 ans et intervient au niveau civil. La mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) est ordonnée par le juge des enfants saisi d'un dys-

fonctionnement familial via les services du conseil départemental, la sphère scolaire. Parfois, ce sont des parents eux-mêmes qui, épuisés par la conduite de leur enfant, font appel à ce service. Le SIE mène alors une enquête approfondie durant plusieurs semaines en interrogeant les enfants, leurs parents

et évalue la situation du mineur vis-à-vis de ses parents, de leur autorité, avant de rendre un rapport détaillé au juge des enfants qui prendra une décision. "Dans les cas, les plus urgents, en cas de réel danger de l'enfant, on avise aussitôt le juge qui peut décider d'un rendez-vous très rapide avec les parents", précise

Bruno Bar. Pour ces cas-là, des mesures de placement en foyer -- l'ADVSEA compte trois foyers qui peuvent gérer jusqu'à 125 mineurs -- peuvent être ordonnées.

Au côté du SIE, le Service de Suivi Socio-Judiciaire ne chôme pas. Dans les mêmes locaux, la structure intervient cette fois dans le domaine de la justice pénale au travers de deux missions: les enquêtes de personnalité, indispensables dans

**En cas de danger pour l'enfant, des mesures de placement en foyer peuvent être ordonnées**

le procès pénal, pour cerner la personnalité et le comportement du prévenu ou de l'accusé devant le tribunal correctionnel ou les assises; et l'accompagnement des personnes placées sous contrôle judiciaire. "Nous, on intervient avant le jugement, précise Bruno Bar. On accompagne autant les mineurs que les majeurs". Créé en 2015 en Vaucluse, ce service a déjà traité 134 dossiers dont huit provenant de l'Ardèche relevant tous du pôle d'instruction du TGI d'Avignon.

M.F.